

CONFERENCE DE PRESSE

Le programme d'installation de défibrillateurs dans les bureaux de proximité de la Mutuelle Familiale démarré à Argenteuil

Le défibrillateur sauve des vies. Quand une personne subit un arrêt cardio-respiratoire, chaque minute sans battement du cœur diminue ses chances de survie de 7% à 10%. Après 10 minutes sans défibrillation, très peu de gens survivent. La seule thérapie est une défibrillation précoce.

Aux Etats-Unis, où les espaces publics sont équipés de défibrillateurs, le taux de survie est de 30 à 50%. Ces appareils simples d'utilisation et sans danger, peuvent être utilisés par tout témoin d'un arrêt cardiaque. Le défibrillateur automatique permet d'attendre les secours et de gagner du temps.

La France s'efforce de rattraper son retard : depuis mai 2007, un décret autorise toute personne à se servir d'un défibrillateur cardiaque entièrement automatique externe, en cas d'urgence.

Un arrêté du ministère de la Santé et des Sports vient d'ailleurs d'être publié le 6 novembre 2009, précisant les conditions d'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par les personnes non médecins.

La Mutuelle Familiale a décidé de renforcer sa participation à la lutte contre l'arrêt cardiaque en France.

Outre les formations aux gestes qui sauvent, dont elle fait bénéficier gratuitement tous ses adhérents qui le souhaitent, elle installe actuellement des défibrillateurs dans ses bureaux d'accueil d'Ile de France et de province.

Léonora Tréhel, présidente de la Mutuelle Familiale, vous invite à la conférence de presse de présentation de cette nouvelle action concrète en matière de prévention :

le jeudi 17 décembre à 18 heures

Bureau d'accueil d'Argenteuil

36, rue Carême Prenant
Tél : 01 34 34 36 50

Contact :

Laurence Garreau
Responsable du service Prévention Mutuelle Familiale
Tél : 01 55 33 40 81
lgarreau@mutuelle-familiale.fr

La Mutuelle Familiale

Depuis plus de 70 ans, la Mutuelle Familiale assure à ses membres une couverture santé équitable et durable. Aujourd'hui, 270 000 personnes protégées lui font confiance et partagent sa conception d'une protection sans discrimination.

Vraie mutuelle à but non lucratif, la Mutuelle Familiale est régie par le Code de la mutualité. Elle ne fait pas de profit sur la santé de ses membres : aucune sélection à l'entrée, un contrat effectif dès l'adhésion, pas d'actionnaires à rémunérer.

Acteur majeur de la couverture santé en Ile de France, elle figure en 23e position au Top 30 des mutuelles santé, classement 2009 de l'Argus de l'Assurance.

Implantée en **Île-de-France**, la région de son siège social, la Mutuelle Familiale est également présente :

- à l'ouest en **Bretagne** ;
- à l'est en **Lorraine et en Franche-Comté**,
- au nord, en **Champagne Ardenne et en Picardie**.

La Mutuelle Familiale protège les particuliers et leur famille avec des garanties et des services adaptés à leurs besoins. Au-delà d'une gamme élargie de prestations de santé, la Mutuelle Familiale fait bénéficier ses membres de nombreux services solidaires :

- **non avance d'argent** dans un réseau santé mutualiste de qualité ;
- **multiples actions de prévention et d'éducation à la santé** : avec des ateliers nutrition, premiers secours, équilibre alimentaire, prévention des chutes, ateliers mémoire, conférences thématiques, stages et guides pratiques pour aider ses adhérents à préserver durablement leur capital santé ;
- **service Assistance à domicile** en cas d'hospitalisation soudaine ;
- garanties d'assistance et de **protection juridique** ;
- garanties de **prévoyance individuelle** ;
- **épargne retraite solidaire**, avec un produit de complément retraite mutualiste ;
- mensuel d'information sur l'actualité sanitaire et sociale : **Viva magazine**
- action sociale.

Elle participe aussi au dispositif **Priorité Santé Mutualiste**, qui permet à ses adhérents et à leur famille d'accéder à un bouquet de services –information, aide à l'orientation et accompagnement–, créé par les mutuelles de la Mutualité française et accessible en composant le **39 35** + code d'identification de la Mutuelle Familiale. Les maladies cardio vasculaires font partie des quatre thèmes de santé publique sur lesquels la Mutualité fait porter actuellement son effort d'information et d'aide au dépistage et à la prévention.

La Mutuelle Familiale est également présente en **entreprises, institutions et associations** de toutes tailles et de tous secteurs, où elle garantit le remboursement des frais médicaux des salariés, ayants droit et retraités :

Aéroports de Paris, Alstom, Carbone Lorraine, Dunlopillo, EADS, Magasins du Printemps, Renault, Safran, Fondation santé des étudiants de France (FSEF), Fédération nationale des accidentés de la vie (FNATH), INSERM, Secours populaire... Elle diffuse enfin une offre particulièrement destinée aux PME-PMI-TPE.

La Mutuelle familiale adhère à la Fédération des mutuelles de France et à la Fédération nationale de la Mutualité française.

MUTUELLE FAMILIALE

52, rue d'Hauteville – 75487 PARIS CEDEX 10

Tél : 01 55 33 40 14 - Fax : 01 55 33 40 78

www.mutuelle-familiale.fr

Mutuelle régie par le Code de la mutualité et soumise au Livre II
Registre national des mutuelles N° 784 442 915